Direction générale du territoire
et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé
Municipalité
de la Commune de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier-Envy

Personne de contact : Loukas Andriotis
T 021 338 48 97
E loukas.andriotis@vd.ch
N/réf. 189922 - LAS/mrn

Lausanne, le 2 novembre 2026

Commune de Romainmôtier-Envy
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur et retour de plans

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

À la suite de l'approbation du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) le 31 août 2026, nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date de l'approbation.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, deux exemplaires du dossier.

Un dossier reste dans nos archives. Les plans ayant été scannés, nous vous en transmettons une copie informatique par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Ouest.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Loukas Andriotis
urbaniste

Annexes
ment.
Copies
Préfecture du Jura-Nord-vaudois à Yverdon-les-Bains
Voyer de la Région Ouest
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 189222